



Extrait d'acte de naissance

À qui s'adresser ?

- Mairie du lieu de naissance
- Pour les Français nés à l'étranger : au Service central de l'État civil du ministère des Affaires étrangères - 11 rue de la Maison Blanche - 44941 Nantes cedex 09

Qui peut faire la demande ?

- La personne concernée par l'acte s'il est majeur, son représentant légal, son conjoint
- Ses ascendants ou descendants
- Certains professionnels lorsqu'un texte les y autorise (avocat, notaire...)

Comment procéder ?

Si la naissance a eu lieu à Courdimanche, il est possible d'en faire la demande par courrier à la mairie, ou en remplissant le formulaire de demande d'acte en ligne.

Liens utiles

[Demande d'acte en ligne](#)

[Plus d'informations sur la demande d'acte de naissance](#)

[Demande d'acte pour les français nés à l'étranger](#)